



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/06/14

Reçu en Préfecture le : 27/06/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 23 juin 2014**  
**D - 2014/352**

***Aujourd'hui 23 juin 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 15H55 à 16H00-Mr le Maire quitte la séance de 15H55 à 16H00.

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,  
*Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h40)*

**Excusés :**

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Yassine LOUIMI

**Animations estivales Plage du Lac. Affectation  
de subvention. Stade Bordelais et Squash  
Ornano. Désaffectation de subvention.  
Année 2014. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**1/ Animations Estivales de la Plage du Lac**

Dans le cadre de la 24<sup>ème</sup> édition de la « plage du lac » qui se déroulera du 7 juin au 14 septembre 2014 à Bordeaux Lac, et comme l'année précédente, nous souhaitons mettre en place des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site.

Les activités physiques et sportives sont une véritable source de santé, de vitalité et de bien-être. Afin d'exploiter ce rôle essentiel du sport et pour développer les pratiques pour le plus grand nombre, la Ville souhaite accompagner les initiatives portées par les associations sportives notamment dans le cadre des animations sportives de proximité.

En 2013, plus de 52 000 visiteurs, dont 22 000 baigneurs, ont fréquenté la plage du lac. L'augmentation significative du nombre d'inscrits sur les animations en 2013 (+ 19%) nous incite à reconduire ces opérations.

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions</b>
Centre de voile	Voile Stand Up Paddle	7 000 €
Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme (BM2S)	Découverte du sauvetage côtier et initiation à l'utilisation d'une planche de sauvetage côtier	2 500 €
Drop de béton	Découverte du rugby	1 600 €

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

**2/ Désaffectation de subventions**

Par délibération du 16 décembre 2013, vous avez décidé l'affectation de l'enveloppe dédiée aux sports en 2014 et adopté les conventions afférentes.

Par acte notarié reçu par Maître Georges Chambarière les 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à l'association Stade Bordelais ASPTT une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine, dont le montant doit être révisé, chaque année, en fonction de la variation de l'indice INSEE de la construction (3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente).

Pour 2014, cette aide, calculée suivant la base ci-dessus, s'élève à 261 680 €, ce qui diminue la subvention de fonctionnement initiale accordée au Stade Bordelais de 5 730 €.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant, essentiellement financier, à la convention établie pour le principal en début d'année 2014.

Pour finir, vous avez accepté une aide de 1 000€ pour l'organisation du tournoi professionnel de squash organisé par l'association Squash Ornano.

Il s'avère que pour des raisons techniques cette manifestation ne peut avoir lieu, il est donc nécessaire de désaffecter cette subvention.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations concernées.
- adopter les termes de l'avenant et autoriser Monsieur le Maire à le signer

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Arielle PIAZZA**



**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU  
SPORT – ASSOCIATION STADE BORDELAIS ASPTT – ANNEE 2014**

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Stade Bordelais ASPTT le 28 janvier 2014.

Par acte notarié en date des 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à cette association une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine. Son montant doit être révisé suivant les variations de l'indice INSEE de la construction. Cet indice est passé de 1648 à 1612.

Par conséquent, les conditions financières concernant la subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Thierry BEHEREGARAY, Président de l'association Stade Bordelais ASPTT

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La participation de la Ville pour l'aide à la gestion des équipements est diminuée de 5 730€ pour être évaluée à 261 680 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le...../...../.....

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Thierry BEHEREGARAY  
Président